

=====

=====

Conseil Exécutif du 12 mai 2015

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

**PARTICIPATION FINANCIÈRE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION « LA RECHERCHE DE L'OISEAU
BLANC » POUR LES RECHERCHES DU RAVENEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2015**

Dans le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2015, une participation financière d'un montant de 15 000 € au profit de l'association « La Recherche de l'Oiseau Blanc » spécifiquement affectée aux recherches menées pour retrouver le Ravenel.

L'association organise sa septième campagne de recherches de « l'Oiseau Blanc » et du « Ravenel » du 27 juin au 13 juillet 2015.

Le budget prévisionnel du projet remis par l'association s'élève cette année à hauteur de 157 000€.

Après examen de sa demande, il vous est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 15 000€.

Pour mémoire, le montant de la participation allouée au titre de l'année 2014 s'élevait à 17 000€.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget territorial, nature 6568.

Tel est l'objet de la délibération présentée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO

Conseil Exécutif du 12 mai 2015

DÉLIBÉRATION N°129/2015

**PARTICIPATION FINANCIÈRE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION « LA RECHERCHE DE L'OISEAU
BLANC » POUR LES RECHERCHES DU RAVENEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2015**

LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 302-2014 du 19 décembre 2014 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité Territoriale pour l'exercice 2015 ;
- VU** la délibération n° 09-2015 du 30 janvier 2015 approuvant le règlement d'intervention économique de la Collectivité Territoriale ;
- VU** les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2015 ;
- VU** la demande déposée par l'association reçue le 26 janvier 2015 et complétée le 5 mars 2015 et 30 avril 2015 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Conseil Exécutif du Conseil Territorial décide d'attribuer au titre de l'année 2015, une participation financière à l'association « La recherche de l'Oiseau Blanc » d'un montant de 15 000 € spécifiquement affectée aux recherches menées du 27 juin au 13 juillet pour retrouver le Ravenel.

Article 2 : Le versement de cette subvention interviendra en deux acomptes selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit 12 000 € à la signature de la présente délibération.
- Le solde, soit 3 000 € sur présentation des comptes et du rapport d'activité 2014 de l'association.

Article 3 : L'association s'engage à mentionner la participation financière de la Collectivité Territoriale sur tout support de communication avec insertion de son logo et lors de rapport avec les médias.

Elle devra être en mesure de produire la preuve que cette clause a bien été remplie.

Article 4 : L'association s'engage à transmettre un compte-rendu financier de la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel celle-ci a été accordée.

Article 5 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2015 – chapitre 65 – nature 6568 – fonction 312.

Article 6 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

7 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Membres du C.E. : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 7

Transmis au représentant de l'État

Le 19/05/2015

Publié le 19/05/2015

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12